RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01599
Numéro SIREN : 344 400 056
Nom ou dénomination : KHORUS

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2019 sous le numéro de dépôt A2019/026693

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

A2019/026693

5314535

Dénomination : **KHORUS**

Adresse : **67 Rue des Rancy 69003 LYON**

N° de gestion : **1988B01599**

N° d'identification : **344400056**

N° de dépôt : **A2019/026693**

Date du dépôt : **07/08/2019**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 29/07/2019 AG

5314535

KHORUS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 rue des Rancy
69 003 Lyon
344 400 056 R.C.S. Lyon

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUILLET 2019

Le 29 juillet 2019, à neuf heures,

Au siège social,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

Monsieur Camen BOUTARFA,
Propriétaire de 1 part sociale,
numérotée1,
ci..... 1 part

Madame Samia BOUTARFA,
Propriétaire de 249 parts sociales,
numérotées de 2 à 200 et de 451 à 500,
ci..... 249 parts

Monsieur Heidi BOUTARFA,
Propriétaire de 249 parts sociales,
numérotées de 201 à 449,
ci..... 249 parts

Madame Atika ALLITI,
Propriétaire de 1 part sociale,
numérotée 500 ,
ci..... 1 part

Total des parts : CINQ CENTS PARTS,
ci..... 500 parts

La séance est présidée par Monsieur Camen BOUTARFA, gérant associé.

Après avoir constaté que, sur première convocation, la totalité des parts sont présentes, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société, et
- le texte de la résolution proposée au vote de l'assemblée.

Les associés présents reconnaissent avoir pu exercer pendant le délai légal de quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée, le droit de communication prévu par la loi, ce dont l'assemblée prend acte.

En conséquence, Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et que, réunissant sur première convocation, le nombre minimum de parts sociales pour se prononcer sur la résolution proposée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- nomination de Monsieur David DUPUIS en qualité de cogérant.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant de la Société, avec effet de ce jour et pour une durée expirant le 31 mars 2020 :

- Monsieur David DUPUIS, né le 18 avril 1970 à Lille (59), de nationalité française, demeurant à Lyon (69003) 25, avenue Felix Faure.

L'assemblée générale décide que Monsieur David DUPUIS ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de gérant, sauf délibération contraire ultérieure, mais aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation des justificatifs.

Monsieur David DUPUIS, intervenant aux présentes, déclare expressément accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés, ainsi que par le cogérant nommé par les présentes pour acceptation de fonctions.

Heidi BOUTARFA,
Associé

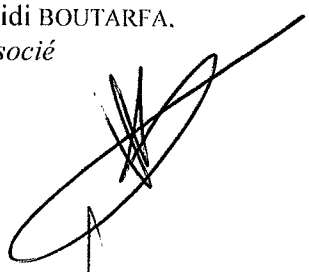

Samia BOUTARFA,
Associée

Camen BOUTARFA,
Associé cogérant

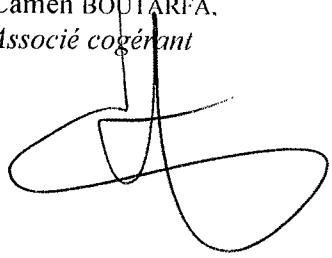

Atika ALLITI
Associée

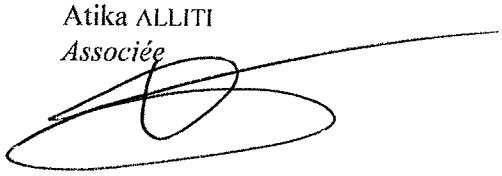

David DUPUIS,
Pour acceptation des fonctions de cogérant
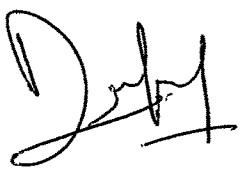
Pour acceptation des fonctions de cogérant